

# Le portail Transfert, quittance ou relevé de remboursement hypothécaire



## Qu'est-ce que le portail Transfert, quittance ou relevé de remboursement hypothécaire ?

Le portail Transfert, quittance ou relevé de remboursement hypothécaire (lancé en collaboration avec FCT [First Canadian Title] dans le portail de remboursement existant de leur solution LLC) offre aux avocats, aux notaires et aux fournisseurs tiers un guichet unique pour :

- ✓ soumettre des demandes de transfert, quittance/mainlevée (Québec seulement) ou relevé de remboursement hypothécaire RBC® lié à une charge hypothécaire ou hypothèque RBC ou RBC Trust Royal® ;
- ✓ vérifier l'état d'une demande et recevoir par courriel des avis sur l'état d'une demande ;
- ✓ communiquer de façon sécuritaire avec RBC concernant des demandes de transfert, quittance/mainlevée (Québec seulement) ou relevé de remboursement hypothécaire.

Les types de demandes pouvant être transmises au moyen de ce portail pour toutes les facilités garanties de crédit **résidentiel** (Marge Proprio RBC®, prêt hypothécaire résidentiel, marge de crédit garantie, prêts-relais) comprennent :

- Relevé de remboursement
- Relevé de renseignements
- Confirmation de relevé à solde nul
- Demandes de quittance/mainlevée (Québec seulement)
- Relevé de transfert

## FAQs

### Quels documents obligatoires dois-je fournir avec ma demande ?

Avocats et notaires : Afin d'améliorer votre expérience (y compris le temps de réponse), la **production d'une copie de la plus récente recherche de titre ou sous-recherche de titre pour la propriété visée (datant de 60 jours ou moins)** est requise lors de la soumission d'une demande au moyen du portail Transfert, quittance ou relevé de remboursement hypothécaire, que ce soit pour une charge hypothécaire ou une hypothèque RBC ou RBC Trust Royal.

Fournisseurs de services tiers : Afin d'améliorer votre expérience (y compris le temps de réponse), la **production d'une copie de la plus récente recherche de titre ou sous-recherche de titre pour la propriété visée (datant de 60 jours ou moins)** est requise lors de la soumission d'une demande au moyen du portail Transfert, quittance ou relevé de remboursement hypothécaire, que ce soit pour une charge hypothécaire ou une hypothèque RBC ou RBC Trust Royal.

### Quand le portail Transfert, quittance ou relevé de remboursement hypothécaire sera-t-il accessible ?

Le 26 juillet 2021.

### Comment saurai-je si ma demande a été reçue et si elle est en cours de traitement ?

Le portail vous fournira des mises à jour concernant l'état de chacune de vos demandes afin de vous permettre d'en faire le suivi.

### **Comment puis-je communiquer avec RBC si j'ai une question au sujet de ma demande ?**

Le portail comporte une fonction de commentaires qui vous procure un moyen de communication bidirectionnelle sûr. Vous pouvez également communiquer avec RBC au sujet de votre demande en composant le 1 800 974-1163.

### **Des changements seront-ils apportés aux documents RBC ? (à l'échelle nationale, sauf le Québec)**

Oui, en ce qui concerne ces deux documents :

#### **■ Lettre d'engagement :**

Vous ne recevrez plus ce document lorsque vous demanderez la quittance d'une charge hypothécaire ou hypothèque RBC ou RBC Trust Royal à l'aide du portail. Il sera remplacé par une mise à jour d'état sur le portail qui vous informera que votre demande de transfert ou de quittance est en cours.

#### **■ Confirmation d'enregistrement d'une quittance :**

Quoique d'un format légèrement différent, vous continuerez de recevoir la confirmation d'enregistrement d'une quittance. Tous les détails pertinents concernant la confirmation de la quittance y figureront toujours.

### **Des changements seront-ils apportés aux documents RBC ? (Québec)**

Non.

### **Comment vais-je recevoir la documentation relative à la quittance et au transfert ? (à l'échelle nationale, sauf le Québec)**

Lorsque le paiement aura été reçu, RBC verra à la préparation du document de quittance et à son enregistrement. RBC fournira l'information sur l'enregistrement de quittance dans une lettre de confirmation qui sera versée dans le dossier sur le portail ou envoyée par la poste, conformément aux exigences provinciales.

RBC préparera les documents de transfert et les enverra par la poste à la partie indiquée sur la demande de relevé.